

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 6 avril 2023**

Objet : Marché public de conception/réalisation de l'infrastructure de collecte, de transport et de distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit sur les Départements de Creuse et Haute-Vienne – jalon 1 – LOT 2 Creuse – Application totale des pénalités au titre des retards d'exécution du marché

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-huit mars 2023, se réunit en session ordinaire, en salle Lac du Causse, au Conseil Régional, site de Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents :37 (dont 10 procurations) - 94 voix

Votants : 37 Pour soit 94 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP - VISIO
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP – VISIO
Mr Alain GRASS – (procuration donnée à Mr Ferrand) – 1 voix – 6^{ème} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP - PRESENTIEL
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix – VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mr Peyramaure) – 2 voix
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO
Mr Francis COMBY – 1 voix - VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P.Vidau) – 2 voix – VISIO
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Massy) - 1 voix - VISIO
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Marc FERRAND – 1 voix – VISIO
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – PRESENTIEL
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr Bost) - 2 voix
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Bernard LAUSERIE – (procuration donnée à Mr Horry) – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Destruhaut) – 6 voix
Mr Henri LECLERE – 1 voix – VISIO
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix – VISIO
Mr Vincent LEONIE – (procuration donnée à Mr Viroulaud) – 2 voix
Mr Christian MANEUF – (suppléant de Mr JJ.Caffy) – 1 voix - VISIO
Mr Guy MONTEY – 1 voix – VISIO
Mr Claude MONTIBUS – (suppléant de Mr Godmé) – 1 voix - VISIO
Mr Thierry MUZETTE – (procuration donnée à Mr Le Gouffe) – 1 voix
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix – VISIO
Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mr Bernardie) - 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix
Mr Daniel SOURTY – (suppléant de Mr Delaporte) – 1 voix - VISIO
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à Mr Montet) – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – PRESENTIEL

Conseiller Départemental Hte-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Conseiller comm CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Vice-Président CC Noblat
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjointe au Maire de Limoges
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Conseiller communautaire CC ELAN
Président CD87
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Président de la CC Briance Combade
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Conseiller communautaire CC Pays d'Uzerche
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller communautaire de la CC Val de Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Présidente du Département de la Creuse
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix – 1^{er} VP
Mr Pierre ALLARD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mme Patricia BUISSON – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Jean DUCHAMBON – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix

Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Président de la CC POL
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller Départemental Creuse
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence

En raison de retards constatés dans l'exécution du marché jalon 1 lot 2 sur le département de la Creuse, le Titulaire de ce lot s'est vu appliquer, conformément aux dispositions du marché et des **avenants 5 et 8**, des **pénalités** à hauteur de **900 000€**.

L'**avenant 5** prévoyait notamment :

- la définition d'un nouveau calendrier détaillé d'exécution des prestations selon un échéancier visant à résorber le retard du Titulaire et la tenue intégrale de ce calendrier;
- la fixation du montant des pénalités applicables au titre du retard constaté et la mise place d'un mécanisme contractuel comprenant l'application immédiate d'une partie de ces pénalités et le recouvrement de l'autre partie en cas de non-respect de l'échéance du 31 décembre 2020 ou sa libération en cas de tenue de cette échéance ;

L'**avenant 8** prévoyait :

- La définition d'un nouveau calendrier détaillé d'exécution des prestations selon un échéancier visant à prolonger de 4 mois toutes les échéances d'exécution des prestations fixées à compter du 25 mars 2020 selon le calendrier joint en annexe 2 – Calendrier détaillé d'exécution des prestations – de l'Acte d'Engagement et la tenue intégrale de ce calendrier ;
- Le report de l'échéance fixée au 31 décembre 2020 par l'avenant n° 5 au 30 avril 2021 pour le recouvrement de la partie du montant des pénalités applicables au titre du retard constaté au 31 août 2019 dans le cadre de l'avenant n° 5 en cas de non-respect de cette échéance ou sa libération en cas de tenue de celle-ci

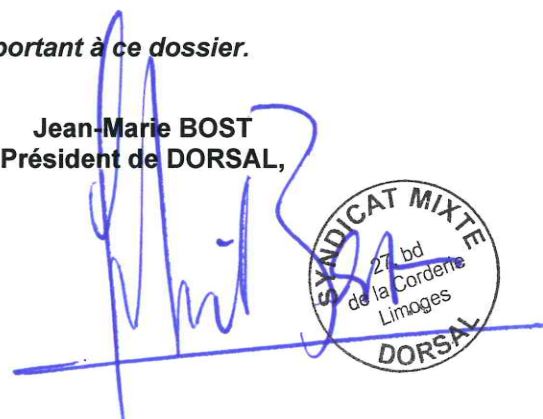
Dans la mesure où le calendrier fixé dans ces avenants n'a pas été respecté par le Titulaire, l'intégralité des pénalités ont été retenues par déduction sur les sommes à verser mensuellement, au Titulaire, sur les projets de décompte.

Il convient d'arrêter, par délibération, l'application totale et entière des pénalités et la non-libération de celles-ci, au Titulaire du lot 2 Creuse (marché Jalon 1) d'un montant de 900 000€. Cette somme sera matérialisée explicitement dans le Décompte Général Définitif (DGD) arrêtant le montant définitif du marché et un titre sera envoyé au Titulaire pour paiement à DORSAL.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **d'acter l'application des pénalités au titulaire du lot 2 (Creuse) du marché de conception/réalisation de l'infrastructure de collecte, de transport et de distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit sur les départements de Creuse et Haute-Vienne (jalon 1) d'un montant total de 900 000€,**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à ce dossier.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



SYNDICAT MIXTE
de la Cordene
Limoges
DORSAL